



COMMUNE DE LA SALLE LES ALPES

Département des Hautes-Alpes (05)

ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce E : Avis des personnes publiques associées (PPA)





DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
Pièce E : Avis des personnes publiques associées (PPA)

SOMMAIRE



N° d'ordre	Désignation des pièces
1	Avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) après examen au cas par cas
2	Avis du Conseil Départemental des Hautes-Alpes
3	Avis de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB)
4	Avis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Provence-Alpes-Côte-d'Azur
5	Avis de la commune de Vallouise-Pelvoux
6	Avis reçus durant l'enquête publique

**AVIS DÉLIBÉRÉ DE LA MISSION RÉGIONALE
D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE (MRAE)
APRÈS EXAMEN AU CAS PAR CAS**





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**Avis conforme n° CU-2022-3319
de la MRAe
Provence - Alpes- Côte d'Azur
concluant à l'absence de nécessité
d'évaluation environnementale de la
modification n°1 du plan local d'urbanisme
de La Salle Les Alpes (05)**

N°saisine CU-2022-3319
N°MRAe 2023ACPACA12

Le Président de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) PACA ,

Vu la directive n°2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et notamment son annexe II ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles R104-33 à R104-37 ;

Vu le décret n°2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale ;

Vu le décret n° 2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) ;

Vu les arrêtés de la ministre de la transition écologique du 11 août 2020 et du 6 avril 2021 portant nomination de membres de missions régionales d'autorité environnementale de l'IGEDD ;

Vu la décision de la MRAe du 15 avril 2021 portant délégation à Philippe Guillard, président de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) PACA, Jean-Michel Palette, Jean-François Desbouis membres permanents de l'IGEDD et Sandrine Arbizzi, chargée de mission de l'IGEDD, pour l'adoption de certains actes relatifs à des plans, programmes et documents d'urbanisme ;

Vu le règlement intérieur de la MRAe PACA adopté le 29 octobre 2020, et notamment son article 6 ;

Vu la réception initiale enregistrée sous le numéro CU-2022-3319 en date du 22/12/2022, relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de La Salle Les Alpes (05), déposée par la commune de La Salle Les Alpes en application des articles R.104-33 à 37 du Code de l'urbanisme ;

Vu la consultation de l'agence régionale de santé en date du 23/12/2022 ;

Considérant par conséquent qu'au regard des critères de l'annexe II de la directive 2001/42/ CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001, de l'article R104-28 du Code de l'urbanisme, et de l'ensemble des éléments fournis par la personne publique responsable, la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de La Salle Les Alpes (05) n'apparaît pas susceptible d'avoir des incidences notables sur la santé humaine et l'environnement ;

REND L'AVIS CONFORME QUI SUIVIT :

Le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme La Salle Les Alpes (05) ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

Conformément à l'article R.104-33 du Code de l'urbanisme la commune de La Salle Les Alpes rendra une décision en ce sens.

Le présent avis ne dispense pas des obligations auxquelles le projet présenté peut être soumis par ailleurs. Il ne dispense pas les éventuels projets permis par ce plan des autorisations administratives ou procédures auxquelles ils sont soumis.

Le présent avis sera joint au dossier d'enquête publique ou de mise à disposition du public.

L'avis est mis en ligne sur le site internet de la MRAe PACA ;

Fait à Marseille, le 10 février 2023

Pour la MRAe,

Philippe GUILLARD, président de la MRAe PACA



AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES



Pôle Aménagement, Développement et Déplacements
Direction du Développement et de l'Aménagement Territorial

SERVICE AMENAGEMENT TERRITORIAL

N/Réf. : GG / CD

Affaire suivie par : Gilles GRANIER

☎ : 04 86 15 35 69

✉ : gilles.granier@hautes-alpes.fr

Monsieur Emeric SALLE
Maire de La Salle-les-Alpes
15 rue de la Guisane
05240 LA SALLE-LES-ALPES

Gap, le **16 FEV. 2023**

Objet : Avis sur la procédure de modification de droit commun n° 1 du PLU

Monsieur le Maire,

J'ai pris note du dossier portant engagement de la procédure de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme par arrêté n° 22.10.05 et vous informe que je n'ai pas d'observation particulière à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Jean-Marie BERNARD

MAIRIE DE LA SALLE LES ALPES	
Arrivé le	
23 FEV. 2023	
N° /	

Expéditeur :

COPIE

Services :

Elus :

ORIGINAL

Services :

**AVIS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS (CCB)**





1 rue Aspirant Jan - BP 28
05105 Briançon cedex

04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr

Le Président

MAIRIE DE LA SALLE LES ALPES Arrivé le	
13 FEV. 2023	
N°	/

Expéditeur :

ORIGINAL
Services :

COPIE

Services :

Elus :

Mairie de La Salle Les Alpes
Monsieur le Maire
15 rue de la Guisane
05240 LA SALLE LES ALPES

Briançon, le

09 FEV. 2023

Réf : JV/MV – 2023/110
Affaire suivie par Julie VANTHUYNE
RAR n°1A 187 074 5660 0

Objet : Modification de droit commun n° 1 du PLU de La Salle les Alpes

Monsieur le Maire,

cher Emery,

La Commune de la Salle les Alpes a notifié à la Communauté de Communes du Briançonnais, l'engagement de la procédure de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette modification doit permettre la création d'une nouvelle zone urbaine autorisant la construction d'un bâtiment d'hébergement pour le personnel saisonnier du Club Med, nécessaire dans le cadre de la montée en gamme de l'établissement.

Au regard des éléments transmis, le projet prend en compte les orientations et objectifs du SCoT :

- En créant 47 logements, le projet répond à l'objectif de création de logements familiaux ou sociaux (les logements saisonniers entrant dans cette catégorie au regard du SCoT) fixé à 60 logements pour la Vallée de la Guisane ;
- Le projet correspond à l'objectif d'amélioration qualitative de l'offre d'hébergement touristique sur le territoire ;
- Le projet, situé dans une zone urbaine du PLU actuel et dans la tâche urbaine du SCoT, favorise la densification du secteur sans contribuer à l'extension de l'enveloppe urbaine de la commune ;
- Le projet, situé dans un secteur anthropisé, ne contrevient pas aux enjeux agricoles, paysager ou environnementaux identifiés à l'échelle du SCoT ;
- Le projet a été travaillé en collaboration avec l'UDAP pour limiter son impact dans le paysage et assurer son intégration dans les perspectives du hameau du Bez.

Aussi je n'ai aucune remarque à formuler quant à la modification de droit commune n°1 du PLU de La Salle les Alpes.

Les services communautaires restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires,

je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes salutations distinguées.



Arnaud MURCIA

Maire de Briançon

Vice-Président du Département des Hautes-Alpes



**AVIS DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE
L'ARTISANAT DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR**



MAIRIE DE LA SALLE LES ALPES Arrivé le
27 FEV. 2023
N° /

Expéditeur :

COPIE

Services :

Elus :

ORIGINAL

Services :

Nos réf : 2023/002/SC

Affaire suivie par Olivier CHAZAUD
Tel 04 92 52 80 12 / mail : o.chazaud@cmar-paca.fr

Objet : Avis CMAR PACA sur la modification de droit commun N°1 du PLU de la commune de La Salle Les Alpes

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis à mes services votre projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Salle Les Alpes pour avis en tant que Personne Publique Associée.

Le projet consiste à conforter et à aménager des logements pour les saisonniers afin d'intégrer ces besoins spécifiques et prendre également en compte des besoins du Club Med.
Ce projet s'inscrit pleinement dans les besoins du territoire.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région PACA émet un avis favorable au projet de modification du PLU de la commune de La Salle Les Alpes.

Nous vous invitons dans la mesure à faire bénéficier à nos entreprises artisanales locales du bâtiment pour la réalisation de ces chantiers

Notre agent, chargé d'études en aménagement du territoire, Olivier CHAZAUD, reste à votre disposition pour le suivi de ce dossier et pour tous compléments d'informations au 04 92 52 80.12 ou par mail : o.chazaud@cmar-paca.fr

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Fabrice ZIMMERMANN

**Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
de niveau départemental des Hautes-Alpes**



Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR CHAMBRE DE NIVEAU DÉPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES

Square Voltaire - CS 70168 - 05005 Gap Cedex • 04 92 51 06 89 • contact05@cmar-paca.fr www.cmar-paca.fr

 Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.

AVIS DE COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX



MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

Monsieur Emeric SALLE – Maire
Mairie
15 rue de la Guisane
05240 LA SALLE LES ALPES

Le 12 janvier 2023

LETTRE RECOMMANDEE AVEC A.R.

Objet : modification de droit commun n°1 du PLU de La Salle les Alpes
Affaire suivie par Delphine TAILLARD – responsable du service urbanisme/foncier

Monsieur le Maire,

Par courrier recommandé reçu en date du 27 décembre 2022, vous avez porté à ma connaissance l'arrêté municipal portant engagement de modification de droit commune n°1 du PLU de votre commune.

Je vous informe que j'ai pris connaissance des différents documents relatifs à ce projet et vous informe que j'ai n'ai pas d'observation à formuler les concernant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Gaëlle MOREAU



COPIE
Services :
Elus :

ORIGINAL
Services :

AVIS REÇUS DURANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

